

# CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2021

Présents : Monsieur Gilles TURLAN – Le Maire, Madame Caroline ANTONIO, Geoffrey CAPUS, Nathalie HUAU, Clément HUBIN, Françoise RABARY, Martine SOULET SOUPA, Éric MONNAUX, Robert SOUBREVIE, Michaël RODRIGUEZ, Francis DUSSEL.

Excusés : Éric MALIE, Estelle MORANT, Béatrice LOPEZ, Sonia DOMINGO (procuration à Madame Nathalie HUAU)

Suppléants présents ne prenant pas part au vote : Jean-Paul RABARY

Suppléants excusés ne prenant pas part au vote : Charlotte BONVOISIN

Madame Caroline ANTONIO est nommée secrétaire de séance.

La séance débute à 20h38.

Monsieur le Maire appelle ses collègues à s'exprimer sur le projet de compte-rendu :

- du Conseil Municipal du 14 Avril 2021

**Vote : A l'unanimité**

## Détermination du taux des impôts fonciers communaux : modification de la délibération 14 avril 2021

Monsieur le Maire explique que le Conseil municipal avait voté le taux des taxes lors du vote du budget, le 14 avril 2021. Le taux proposé avait été validé par la trésorerie.

Le 22.04.2021 la délibération du 14.04.2021 concernant les taux des taxes a été rejetée par la préfecture car la délibération fait apparaître un taux de TFNB de 45.23 % alors que le taux maximum autorisé par les règles de lien est de 45.22% (voir état 1259 joint cadre 1).

2 solutions pour le vote des taux :

- 1- Corriger la délibération et l'état 1259 COM en fixant le taux de TFNB à 45.22 % (maximum en variation proportionnelle)
- 2- Opter pour une diminution sans lien des taux (variation différenciée) et garder le taux à 45.23 % mais en sachant que ce choix a des conséquences sur le vote des taux au titre des trois années suivantes, en limitant notamment la possibilité d'augmenter les taux de TFNB à la moitié des taux de la TFB

Monsieur le maire présente un tableau récapitulatif et demande au conseil municipal de fixer les taux des taxes.

TAUX IMPOSITION	PRODUIT FISCAL 2020	BASES IMPOSITIONS 2021	TAUX IMPOSITION PROPOSE	PRODUIT FISCAL 2020 ATTENDU
8.44%	152 258 €			- €
19.90%	229 447 €	1 200 000 €	33.15%	397 800 €
67.95%	72 639 €	107 400 €	45.22%	48 566 €
<b>PRODUIT PERCU</b>	<b>454 343 €</b>		<b>PRODUIT A PERCEVOIR</b>	<b>446 366 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité arrête les taux suivants pour l'année 2021 :

Taxe foncière (bâti) : 33.15%

Taxe foncière (non bâti) : 45.22%

Cette délibération annule et remplace la délibération du 14.04.2021 relative aux taux des taxes.

**Vote : A l'unanimité**

### Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire indique que les dossiers de non-valeur vous sont présentés dans 2 cas :

1/ La non-valeur d'office dans 2 situations :

- lorsqu'il y a effacement des dettes d'une personne dans le cadre d'une procédure de surendettement
- dans le cadre des procédures de liquidation judiciaire après clôture pour insuffisance d'actif

=> dans ce cas, la non-valeur est de droit (le recouvrement étant interdit par la loi) : le mandatement se fait sans délibération du conseil municipal.

2/ La non-valeur pour irrécouvrabilité (toutes les mesures/poursuites de recouvrement ont été vaines au vu des éléments détenus par le service) ou lorsque la somme due est inférieure au seuil légal d'engagement des poursuites.

=> dans ce cas la non-valeur doit être mandatée après délibération du conseil municipal. Les services de la DGFIP ont fait parvenir une liste des non-valeurs à faire valider par le Conseil municipal.

Mr le Maire présente cette liste :

Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2010, 2013, 2014 et 2016 pour un montant de 169.90 euros.

Sur proposition de Monsieur le Trésorier, Monsieur le Maire propose l'admission en non-valeurs de créances concernant la régie périscolaire pour un montant de 169.90 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

**Article 1** : DECIDE l'admission en non-valeur des titres de recettes et factures de rôles suivants :

Référence de la pièce	Produit	Montant €
2016 R -3-1	Régie périscolaire	0.40
2014 R-20-16	Régie périscolaire	12.00
2014 R-46-13	Régie périscolaire	0.18
2013R-28-20	Régie périscolaire	14.00
2014 R-5-19	Régie périscolaire	24.00
2014R-22-29	Régie périscolaire	51.00
2014 R-18-24	Régie périscolaire	33.00
2010 T159	Régie périscolaire	15.30
2016 T 151	Régie périscolaire	0.01
2016 T 258	Régie périscolaire	0.01
2016 T 162	Régie périscolaire	14.40
2016 R- 12-22	Régie périscolaire	4.40
2016 T290	Régie périscolaire	1.20
	TOTAL	169.90

**Article 2** : DIT que le montant total des recettes admises en non-valeur s'élève à 169.90 euros.

**Article 3** : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

**Vote : A l'unanimité**

### **Demandes de subvention dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police**

Monsieur le Maire explique qu'il convient de sécuriser plusieurs portions routières en zone urbanisée. Il présente le détail technique de ces projets de sécurisation et l'achat de panneaux de signalisation nécessaire.

De plus, dans le cadre de la politique d'adressage de la commune, préalable au déploiement de la fibre sur le territoire, un grand nombre de panneaux de numérotation des habitations doit être acheté.

Ces deux projets sont éligibles à une subvention du département dans le cadre du produit des amendes de police.

Le tableau ci-dessous présente le budget prévisionnel HT de cette opération :

DEPENSES €		RECETTES €	
Panneaux adressage	10 289,50	Amendes police	9 311,04
Panneaux signalisation	19 608,30	Autofinancement	21 725,76
Peinture routière	1 139,00		
<b>TOTAL</b>	<b>31 036,80</b>		<b>31 036,80</b>

Soit un total de 37 244,16 € TTC

OP : urbanisme signalétique : 30 000 € TTC

OP : Réhabilitation chaussées signalétique routière : 6 000 € TTC

**Remarque :** les panneaux de numérotation des habitations et de rues seront de couleur ivoire, pour le fond du panneau, et les inscriptions en marron et non en bordeaux tel que stipulé dans le devis. Cela ne change pas le prix. Ceci sera corrigé lors de la commande

Madame Nathalie HUAU prend la parole pour demander si un panneau est prévu sur la route de Briartexte en face du panneau indiquant Saint-Gauzens. Monsieur Robert SOUBREVIE précise que ce panneau est déjà prévu.

Monsieur Michaël RODRIGUEZ présente la sécurisation de la route de Saint Anatole et les aménagements envisagés avec le soutien du Conseil Départemental.

Monsieur Michaël RODRIGUEZ présente la sécurisation du quartier de Vendoy. Des panneaux stop seront ajoutés en plus du marquage au sol. Il n'est pas avantageux de faire passer cette zone à 30km car les habitants ont déjà un certain nombre de panneaux différents.

Monsieur Michaël RODRIGUEZ présente la sécurisation du lieu-dit Las Lisos et l'aménagement qui a été réalisé en bas de l'impasse du Château d'eau avec un pan coupé pour améliorer la visibilité.

Concernant la côte du Théron, il sera apposé un cédé le passage. Monsieur Michaël RODRIGUEZ indique que sur le lotissement Boulogne sur la Promenade du Parc, 2 coussins berlinois seront installés ainsi que 2 zones 30. Ces installations seront fixées également en fonction des éventuelles nuisances aux habitants.

Monsieur Michaël RODRIGUEZ présente l'aménagement travaillé en concertation avec Monsieur Laurent MONNERET, l'épicier. Il s'agira de sécuriser les emplacements laissés en emprise commerciale avec des bloc jardinières pesant pratiquement 1 tonne chacun. Le commerçant ajoutera 3 bidons en fer remplis d'eau tout le long des places utilisées.

Monsieur Clément HUBIN demande s'il serait possible de prévoir un panneau de priorité de double sens. Monsieur Michaël RODRIGUEZ indique que cela n'a pas été envisagé et que la régulation s'organise d'elle-même.

Madame Caroline ANTONIO indique qu'il sera important de prévoir un aménagement plus global au niveau de la circulation du centre du village. Plusieurs conseillers sont d'accord avec cette remarque. Monsieur Michaël RODRIGUEZ précise que c'est un projet qui sera rapidement et plus facilement examiné suite aux aménagements déjà prévus.

**Vote : A l'unanimité**

## QUESTIONS DIVERSES

Informations sur le plan vélo :

Monsieur le Maire présente les études réalisées sur le plan vélo au quotidien (ni le vélo sportif, ni le vélo touristique). Ce plan date de 2017 avec 3 volets. Plusieurs communes ont été ciblées sur la phase 3 dont Giroussens. Un des 3 axes principaux validés par le Département passe par notre commune (Saint Sulpice jusqu'à Marssac).

La commune est également sur un axe secondaire intéressant pour les déplacements doux. Monsieur le Maire présente plusieurs aménagements possibles selon les lieux où ils se situent (voies vertes, chaussidou, zone 30...) et leur coût financier. Il existe un certain nombre de possibilités de financements par différentes institutions et collectivités. Par le biais de cette étude nous aurons une estimation des aménagements ainsi que des coûts de ces derniers.

Ces aménagements sont intéressants, notamment après la création du collège à Couffouleux, pour faire une continuité dans l'aménagement vélo entre Giroussens et Couffouleux. Cette voie sera sécurisée et pourra même rejoindre l'école élémentaire avec les aménagements que nous avons ensuite prévus. La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet est également intéressée par cet aménagement qui fera partie d'une liaison entre Graulhet et Rabastens.

Information sur le PLU :

Projet Urbain Partenarial : qui paie quoi entre la commune et le lotisseur. En effet, les aménagements qui seront faits serviront au lotissement mais également aux autres habitants. Possibilité de faire des taxes d'aménagement majorées s'il y a des aménagements supplémentaires.

Nouveau calendrier prévisionnel : éléments renvoyés d'ici fin mai, retour début juin du PLU minute et des différents documents. Si tout est conforme, il y aura une présentation aux personnes publiques associées fin juin. Présentation au Conseil Municipal début juillet puis réunion publique aux habitants début septembre. La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet prendra un arrêté sous 3 mois pour valider notre proposition de PLU. L'enquête publique devra être lancée en janvier/février 2022. Approbation aux alentours de mai 2022 sans embuches.

Information sur Tarn Habitat :

Rencontre mi-avril, présentation des différentes phases avec des maisons accolées 2 à 2 et un petit immeuble à l'arrière de l'école. Surprise par la typologie des logements car beaucoup de logements familiaux, du coup Nathalie Huau a souhaité recevoir Tarn Habitat qui va lui envoyer un état de situation sur les demandes car ils ne proposent que du T3 et T4. Ils sont dans la phase de choix du maître d'œuvre et l'étude de l'assainissement des logements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.